



Le 28 décembre 2022

Convocation

à l'assemblée générale annuelle de l'association Copains Baladeurs.

vendredi 27 janvier 2023, à 20h00

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale annuelle de l'association Copains Baladeurs qui se tiendra le **vendredi 27 janvier 2023, à 20 h 00** à la mairie de HADOL.

Ordre du jour :

- 1/ **Rapport moral.**
- 2/ **Rapport d'activités** du 01/09/2021 au 31/08/2022:
- 3/ **Evolution et projets en cours:**
 - Sentiers en fêtes :** 2^{ème} marche populaire.
 - 10^{ème} anniversaire** à « LaMaisondici » à Les Voivres les 01 et 02 avril 2023.
 - Séjour en prévision :** qui a une idée à proposer ?
 - Formation de nouveaux animateurs :** Appel à candidatures.
- 4/ **Bilan Financier** du 01/01/2022 au 31/12/2022 par Bernard. Vote de l'assemblée...
- 6/ **Prix de la licence :** Vote de l'assemblée.
- 7/ **Election des membres du conseil d'administration.**
 - Alain M, Monique B, Pascal J, Pascal N sont les membres sortants : tous sont candidats à leur succession à l'exception de Pascal J qui souhaite se retirer du CA et du groupe d'animateurs pour raisons personnelles. Merci à lui pour son investissement pour le club en espérant le revoir bientôt parmi nous.**

Candidature d'autres membres. Les nouveaux candidats doivent se faire connaître en renvoyant le document de candidature (en annexe) avant le 20 janvier 2023 au siège de l'association : 942 rue du grand poirier 88220 HADOL.

Rappel des conditions pour être candidat suivant :

Article 2 de notre règlement : « Est éligible au conseil d'administration toute personne physique, âgée de 18 ans au moins, à jour de ses cotisations et titulaire d'une licence en cours de validité de la Fédération, jouissant de ses droits civils et politiques et ayant un an d'ancienneté au sein du club. »

Article 9 de nos statuts : « L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de 6 membres, au minimum, élus à main levée (ou à bulletins secrets sur la proposition du Président) pour une durée de trois ans par l'assemblée générale. Ses membres sont rééligibles. Les membres du conseil d'administration sont renouvelables par tiers tous les ans. »

L'élection des membres du bureau aura lieu lors de la prochaine réunion du conseil d'administration qui suivra l'assemblée générale du 27 janvier 2023.

8/ Parole aux invités.

9/ Pot de l'amitié et galette.

Très important : Afin que le quorum soit atteint, les adhérents indisponibles le 27 janvier prochain sont priés de remettre leur pouvoir rempli et signé aux membres de leur choix ; ces derniers pourront les représenter le jour de l'AG.

Monique BERTON ; la secrétaire

Alain MATHIEU ; le Président

Candidature au conseil d'administration de Copains Baladeurs

NOM :

Prénom :

Quelles sont vos motivations :

- Dans quel domaine voudriez –vous vous investir ?
- Quelle fonction souhaiteriez-vous remplir au sein du conseil d'administration ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le

Signature.

A retourner avant le 20/01/2023, à Copains Baladeurs, 942 Rue du grand poirier 88220 HADOL.

.....

POUVOIR

Je soussigné :,

Demeurant.....,

Donne pouvoir à

M.....

demeurant..... ,

pour me représenter à l'assemblée générale de l'association qui se tiendra le 31 janvier 2020 à 20H00 à la Mairie de HADOL, en prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour.

Signature